

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 9 juin 2020, à 20h00, par appel conférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme, sont aussi présents.

20-06-01 **Approbation de la tenue de la séance à huis clos par téléconférence**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

20-06-02 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Les points suivants ont été rajoutés/modifiés à l'ordre du jour :

- 7.1 Ouverture du camp de jour, de la piscine et du parc municipal - 2020
- 7.2 Embauche d'une monitrice – camp de jour 2020
- 7.3 Embauche d'une nouvelle coordonnatrice – camp de jour 2020
- 10 Divers
  - 1°- Approbation des coûts de FBIC Ingénierie - centre Lefebvre
  - 2°- Autorisation d'embauche d'un sauveteur
  - 3°- Déplacement d'une partie du chemin du rang 7 – mise en demeure
  - 4°- Autorisation d'un budget supplémentaire - fournitures du camp de jour

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

20-06-03 **Approbation des procès-verbaux des séances de mai 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire de mai 2020 ont été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que lesdits procès-verbaux soient approuvés tel que présenté.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2020 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

20-06-04 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2020-06-09.

**Points d'information générale**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente aux membres du conseil une correspondance du Ministère de la sécurité publique autorisant les municipalités à reporter les versements relatifs à la sûreté du Québec aux mois de septembre et décembre 2020, en raison de la pandémie de COVID-19.

20-06-05 **Ouverture du camp de jour, de la piscine et du parc municipal – 2020**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ouverture du camp de jour, de la piscine et du parc municipal au public, dans le respect des normes édictées par le gouvernement relativement à la pandémie de COVID-19.

20-06-06 **Embauche d'une monitrice – camp de jour 2020**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité d'embaucher Madame Annabelle Bériault comme monitrice pour le camp de jour 2020 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celle-ci.

Déclaration  
d'intérêts

Le conseiller Danic Thauvette déclare son intérêt en ce qui a trait au point suivant. Par conséquent, il ne participe ni aux discussions, ni au vote, et quitte la visioconférence à 20h16 minutes.

20-06-07 **Embauche d'une nouvelle coordonnatrice – camp de jour 2020**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Madame Yan Méthot comme coordonnatrice pour le camp de jour 2020 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec celle-ci.

Retour au  
conseil

Le conseiller Danic Thauvette rejoint la visioconférence à 20h17 minutes.

### **Dépôt au conseil de la démission de la conseillère numéro 6**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal la démission de la conseillère numéro 6 conformément à la Loi.

#### 20-06-08 **Rôle triennal 2021-2022-2023**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers, d'équilibrer le rôle triennal 2020-2021-2022 et d'autoriser par conséquent le paiement des honoraires de 21 700 \$, taxes en sus, à la firme *LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC.*

#### 20-06-09 **Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 2 398 113**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la CPTAQ pour obtenir une autorisation de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2 398 113;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton doit formuler une résolution pour appuyer ou non ladite demande et la transmettre à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 2 398 113 visée par la demande n'a jamais été cultivé et fait partie d'un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Carole Nault pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 2 398 113 du cadastre du Québec.

#### 20-06-10 **Plan d'aménagement paysager – Centre Michel Lefebvre**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Riel Regimbald Architectes au coût de 3 500 \$ taxes en sus, pour réaliser les plans d'aménagement paysager du Centre Michel Lefebvre.

#### 20-06-12 **Plan topographique - Centre Michel Lefebvre**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Arsenault Bourbonnais Inc. au coût de 1 575 \$ taxes en sus, pour effectuer un plan topographique du Centre Michel Lefebvre.

#### 20-06-13 **Offre de services pour un air climatisé - Centre Michel Lefebvre**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de FBIC Ingénierie, au coût de 1 500 \$ taxes en sus, pour l'ajout d'un air climatisé aux plans et devis du Centre Michel Lefebvre.

20-06-14 **Autorisation d'embauche d'un sauveteur – piscine municipale**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'un sauveteur et à signer un contrat de travail avec la personne retenue.

20-06-15 **Déplacement d'une partie du chemin du rang 7 – mise en demeure**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du chemin du rang 7 qui nécessite d'être déplacé en partie dans la portion affectée par le glissement de terrain survenu en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce déplacement a nécessité de multiples procédures avec diverses instances (Ministère de la sécurité publique, Ministère du transport, ingénieurs, laboratoires, arpenteurs, etc.);

ATTENDU QUE le déplacement prévu implique l'acquisition en partie d'une propriété située sur les lots 2 398 011 et 5 965 548 (6 364 641 et 6 364 652 selon le plan de remplacement d'arpentage de la firme *Arsenault Bourbonnais inc.* daté du 24 février 2020);

ATTENDU QUE des démarches ont été faites depuis l'an dernier avec la propriétaire afin d'acquérir lesdites parcelles;

CONSIDÉRANT l'offre de vente de la propriétaire des lots concernés datée du 1<sup>er</sup> mai 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-07 acceptant ladite offre de vente sous certaines conditionnalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est attelée dans la mesure du possible à satisfaire aux demandes de la propriétaire des lots afin d'acquérir les parcelles susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois la propriétaire des lots concernés est en possession du plan d'arpentage pour le remplacement des lots, lesquels plans n'ont toujours pas été signés;

CONSIDÉRANT QUE le plan final relatif au déplacement du chemin du rang 7 et réalisé par l'ingénieure de la firme EXP a déjà été approuvé par le Ministère de la sécurité publique ainsi que tous les intervenants dans le dossier y compris par la propriétaire des lots en question;

CONSIDÉRANT la lettre de consentement à l'envoi de ce plan final à Hydro Québec pour l'évolution du dossier, datée du 25 février 2020 et signée par la propriétaire des lots 2 398 011 et 5 965 548 le 3 mars 2020 dont copie conforme est annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des lots concernés avait une ultime demande avant la signature du plan de remplacement des lots, demande relative au déplacement d'un poteau électrique identifié sur le plan final de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT la visite effectuée sur le site le 26 mai 2020 avec l'arpenteur, l'ingénieure de la firme EXP, des responsables de la Municipalité ainsi qu'un représentant de la propriétaire des lots 2 398 011 et 5 965 548 pour constater la demande de déplacement d'un poteau électrique;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées auprès d'Hydro Québec afin de répondre à la demande de la propriétaire des lots;

CONSIDÉRANT toutefois que cette demande n'est pas du ressort de la Municipalité mais plutôt d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour l'évolution du dossier, il est primordial que le plan de remplacement soit signé par la propriétaire des lots en question et qu'ensuite la Municipalité puisse conclure l'acquisition notariée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre copie de la présente résolution à la propriétaire des lots 2 398 011 et 5 965 548, dont des parcelles sont nécessaires au déplacement de la route du rang 7;

DE DONNER un délai de 10 jours à ladite propriétaire pour la transmission signée des plans de remplacement à compter de la transmission de la présente résolution;

QUE dès la réception de l'enregistrement au cadastre ou dans la mesure du possible, la procédure d'acquisition des lots 6 364 641 et 6 364 652 tels que décrit sur le plan de remplacement de l'arpenteur, soit entamée auprès du notaire;

FAUTE DE QUOI, la municipalité se réserve le droit d'entamer des procédures d'expropriation.

20-06-16

#### **Autorisation d'un budget supplémentaire - fournitures du camp de jour**

CONSIDÉRANT l'impact de la pandémie de COVID-19 en termes de contraintes opérationnelles pour le camp de jour de 2020;

CONSIDÉRANT les normes à respecter du gouvernement pour la tenue du camp de jour de 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'attèle à offrir un milieu sécuritaire au niveau sanitaire pour les enfants du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi d'un budget supplémentaire de 5 000 \$ pour les fournitures du camp de jour. Les sommes devant être prises dans les surplus accumulés non affectés ou dans d'autres postes budgétaires de l'année fiscale de 2020 et ce dans le respect des limites budgétaires approuvés par le conseil municipal.

#### **Réponses aux questions des citoyens**

Aucune question n'a été reçu par téléphone ni par courriel avant et pendant le déroulement de la séance de conseil.

20-06-17      **Levée de la séance**

À vingt heures vingt-six minutes (20h26) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire